



Ville de Morne-à-l'Eau

# INSCRIPTIONS SCOLAIRES

## Rentrée 2022-2023

Ecoles maternelles et élémentaires publiques



### ETAPE 1 : PRE-INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

- Demande en ligne à l'adresse : [inscriptionecole@mornealeau.fr](mailto:inscriptionecole@mornealeau.fr)  
OU
- Retrait du dossier au service  
Education et temps libre - près du  
stade Pierre Monnerville

Du 7 mars au 30 juin 2022

### ETAPE 2 : INSCRIPTION

Après traitement de votre dossier,  
vous recevrez une attestation  
d'inscription scolaire par mail ou par  
courrier

### ETAPE 3 : ADMISSION PÉDAGOGIQUE

Le service transmet les documents aux  
directeurs d'écoles qui contactent les parents  
pour l'admission effective à l'école.

Entrée au CP dans les écoles primaires (Perrin,  
Lasserre, Chazeau) sans dérogation :  
l'inscription est automatique. Seule l'étape 3 est  
à prendre en compte.

### SONT CONCERNÉS :

- ❖ Entrée en maternelle des  
enfants nés en 2019 ou 2020 pour  
les TPS
- ❖ Entrée en CP pour les enfants  
qui changent d'établissement  
scolaire
- ❖ Entrée en CP pour les enfants  
avec dérogation scolaire
- ❖ Nouveaux arrivants
- ❖ Changement d'établissement  
suite à un déménagement dans un  
nouveau secteur

### PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Direction de l'éducation et temps libre (DETL)

Pôle écoles

17 rue Schoelcher

97111 MORNE-A-L'EAU

0590 24 71 33

[inscriptionecole@mornealeau.fr](mailto:inscriptionecole@mornealeau.fr)